

## **Tempête de La Ciotat Marseille Provence Métropole va réparer au plus vite**

Le mardi 4 mai 2010, entre 14h30 et 16h00, des conditions météo d'une ampleur exceptionnelle, avec des trains de vagues de 3 à 4 mètres, ont frappé le port de plaisance de La Ciotat. Le bassin Bérourard a été principalement touché avec des sinistres sur les bateaux et les installations portuaires. Cette tempête, par sa puissance et sa soudaineté, a été très supérieure à celle déjà subie en décembre 2008.

Eugène CASELLI, Président de Marseille Provence Métropole, s'est mis en contact dès hier avec Patrick BORÉ, le maire de La Ciotat, et les services de la Communauté urbaine afin de suivre l'évolution de la situation.

Dès le début de la tempête, les services de MPM ont alerté les plaisanciers du danger et, grâce à ces mesures conservatoires de protection du site, aucun dommage corporel n'est à déplorer. En revanche, des dégâts matériels ont été constatés sur les bateaux et sur les installations portuaires. Les voiliers sinistrés ont été mis en sécurité à terre par les services de Marseille Provence Métropole. En ce qui concerne les infrastructures, Marseille Provence Métropole met tout en œuvre pour réparer au plus vite les dégâts afin de permettre aux plaisanciers de retrouver des conditions portuaires normales.

### Bateaux :

- Un bateau coulé (vedette 8 m).
- Cinq voiliers de croisière sinistrés avec voies d'eau.
- Une centaine de bateaux ont été victimes d'avaries de moyenne importance sur le bassin Bérourard (Embases, listons, coque ...).

### Les installations portuaires associées au bassin Bérourard ont également été touchées

- Trois pannes flottantes et leurs passerelles d'accès (800/900/1000).
- 3 bornes de quai
- 3 candélabres d'éclairage du port
- le réseau de mouillage des navires.
- les grillages de protection des quais (environ 70 m).
- les caniveaux techniques du bassin.

Le bassin Bérourard à La Ciotat est très exposé au vent du sud et à la houle de sud /sud est. Début 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a fait étudier la possibilité d'améliorer la protection du site.

Le projet consiste à mettre en place un brise lame, en prolongement de la digue actuelle, d'une longueur de 16 m qui permettra de diminuer de 80% la houle pour des hauteurs de vagues de 3 m. Les perturbations dans le bassin seront alors limitées à des variations de 50 cm. Le montant des travaux est estimé à 400 000€.

Le dossier de déclaration sera déposé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à la fin du mois de mai. L'autorisation obtenue, les travaux pourront débuter après la saison estivale, au mois d'octobre et se terminer à la fin de l'année.